



## Compte-rendu de réunion de la commission sportive

### PV N° 9/22-23

réunion du 16/02/2022

Présents : P. Bottoni, V. Jacob, F. Jury, C. Pastor, D. Renaud, M. Turbian, N. Zajac, C. Zakarian &amp; N. Hachette

Excusés : F. Badin, C. Denon, É. Jacquenet

#### WEEK-END DU 4-5/02

##### ► PÉNALITÉ FINANCIÈRE

responsable de salle non qualifié / manquant

article 88.2 des règlements généraux

U15 F	ÉLITE, P2	04/02/2023	ENT. MONTGERON / VIGNEUX / DRAVEIL	US ALFORTVILLE	ES MONTGERON
U15 F	EXCELLENCE, P2	05/02/2023	COURBEVOIE HB	SCA 2000 EVRY	COURBEVOIE HB

chronométrateur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant

article 98.2.3.3 des règlements généraux adapté au règlement COC IDF

N3R F	UNIQUE	04/02/2023	ES SUCY	USM MALAKOFF	USM MALAKOFF
PN M	POULE 1	04/02/2023	LEVALLOIS SC	USM VILLEPARISIS	USM VILLEPARISIS

non respect du délai d'envoi de conclusion

article 93 des règlements généraux

U15 F	ÉLITE POULE 1	04/02/2023	ISSY-PARIS HAND	CERGY HB	ISSY-PARIS HAND
-------	---------------	------------	-----------------	----------	-----------------

##### ► PÉNALITÉ SPORTIVE ET FINANCIÈRE

Forfait isolé

article 104.2.1 des règlements généraux

EXC F	POULE 1	05/02/2023	MORMANT AHBC	AULNAY HB 1C	AULNAY HB
-------	---------	------------	--------------	--------------	-----------

Au regard des 3 forfaits de l'équipe 1C du Aulnay HB dans le championnat d'excellence féminine, et conformément au règlement (article 104.3 des règlements généraux), le forfait général est prononcé pour cette équipe.

#### WEEK-END DU 11-12/02

##### ► PÉNALITÉ FINANCIÈRE

chronométrateur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant

article 98.2.3.3 des règlements généraux adapté au règlement COC IDF

PN M	POULE 1	11/02/2023	USM VILLEPARISIS	HBC THIERRY PONTAIN	HBC THIERRY PONTAIN
PN M	POULE 1	12/02/2023	HBC DU BOURGET	HBC SOISY / ANDILLY / MARGENCY	HBC SOISY / ANDILLY / MARGENCY
PN M	POULE 2	11/02/2023	ENT. ST-DENIS	ASV CHATENAY-MALABRY	ASV CHATENAY-MALABRY

non respect du délai d'envoi de conclusion

article 93 des règlements généraux

PN M	POULE 2	11/02/2023	TU VERRIÈRES	PONTAULT-COMBAULT HB 1B	TU VERRIERES
PN F	POULE 2	11/02/2023	TU VERRIÈRES	ENT. SUD SEINE-ET-MARNE PNF	

##### ► PÉNALITÉ SPORTIVE ET FINANCIÈRE

non respect du quota jeune pour les équipes réserves

article 4.6 des règlements particuliers COC IDF

HON M	POULE 6	11/02/2023	HVO HB L'ISLE-ADAM / PERSAN	LE CHESNAY YHB 1B	LE CHESNAY YHB
-------	---------	------------	-----------------------------	-------------------	----------------

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex  
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z



**Christian Zakarian**  
président de la commission